

République Française
Département : ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE
Arrondissement : Digne-les-Bains
MALLEFOUGASSE AUGES - COMMUNE

Séance du lundi 08 juin 2026

Délibération N° D_2026_025

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
11	9	10
Date de la convocation : 04/06/2026		
Pour	Contre	Abstention
10	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le huit juin deux mille vingt-six, à 18 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle communale Jean-François AILHAUD), sous la présidence de Dominique PIGANEAU.

Présents : Dominique PIGANEAU, Véronique NICOLLET, Emmanuel DUPAS, Claire LAURAIN, Didier ARCIDIACONO, Sandrine BAUDOUIN, Joël FAGOT, Frank ABECASSIS, Pierric GENEY

Représentés : Aurelie GITZINGER représentée par Claire LAURAIN

Absents et Excusés : Jennifer BENASSI

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Didier ARCIDIACONO est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Renouvellement de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)

Monsieur le Maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le maire ou par l'adjoint délégué.

Dans les communes de moins de 2 000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal.

Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 18 ans révolus, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

Par ailleurs, peuvent participer à la commission communale des impôts directs, sans voix délibérative, les agents de la commune, dans les limites suivantes :

- 1 agent pour les communes dont la population est inférieure à 10 000 habitants ;

Suite au renouvellement du Conseil municipal, il y a donc lieu de procéder à la désignation des nouveaux membres qui participeront aux travaux de la Commission Communale des Impôts Directs.

Il convient de proposer 24 personnes (12 titulaires et 12 suppléants) à Monsieur le Directeur des Services Fiscaux qui retiendra 12 membres (6 titulaires et 6 suppléants).

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- **PROPOSE** les membres suivants à Monsieur le Directeur des Services Fiscaux

<u>Membres titulaires</u>	<u>Membres suppléants</u>
M. ABECASSIS Frank	M. CAMUS Jean-Luc
M. ARCIDIACONO Didier	Mme FAURAT Brigitte
Mme BAUDOUIN Sandrine	Mme GENAS Lucille
Mme BENASSI Jennifer	M. GILBERT Christian
Mme GITZINGER Aurélie	M. HERNANDEZ Michel
Mme YAGOUBI Fabienne	M. LEMAIRE Pierre
M. DUPAS Emmanuel	M. LEMUET René
M. FAGOT Joël	M. OUF Hervé
M. GENEY Pierric	M. PUISSANT Pierre
Mme NICOLLET Véronique	M. RENOUX Jérôme
Mme LAURAIN Claire	M. RESSEGAIRE Thierry

M. SENOTIER Pascal	M. ROME Claude
--------------------	----------------

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Dominique PIGANEAU
Président de séance



Didier ARCIDIACONO
Secrétaire de séance